

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 95.092

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

3 Août 1995

3 Août 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MM. LACOTTE, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENT EXCUSE :

M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C. : ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. PERAUDEAU Bernard

VOTE : Pour : 28 Contre : 1
Abstentions : 3

LE RAPPORTEUR expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. PERAUDEAU Bernard, Marin-Pêcheur, demeurant 16 rue des Cendrilles 17200 ROYAN, vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI en cours de numérotation, au lieudit "Derrière le Pont", d'une superficie de 1.200m², afin d'y exercer son activité professionnelle à l'exclusion de toute autre activité.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 5 juillet 1995, le prix de cession fixé à 75F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaire,

Vu la promesse d'achat souscrite par M. PERAUDEAU Bernard,

Vu l'avis de la Commission des Permis de Construire,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. PERAUDEAU Bernard, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.200m², sous réserve du bornage, cadastrée section CI en cours de numérotation, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de soixante quinze francs (75F.) hors taxe le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (90.000F), qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me DENAT, Notaire de l'acquéreur

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 Août 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS

